

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Absents : 2

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 1

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 14 décembre 2018 se sont réunis dans la salle de l'office de tourisme de Pra Loup à Uvernet-Fours sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean, NICOLAS Yves et BOUVET Patrick.

EXCUSE : M. BULTEL Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. MARTIN Jacques.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2018/268

OBJET : CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE INTERCOMMUNALE A BARCELONNETTE – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE ET DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération 2018/119 du 15 mai 2018, approuvant le programme d'opération de la création de la maison de santé ;

VU sa délibération 2018/172 du 31 juillet 2018, approuvant le plan de financement de la maison de santé ;

VU l'Avant-Projet Sommaire (APS ind.4) finalisé en date du 31 octobre 2018 par le groupement de maîtrise d'œuvre missionné pour le projet ;

CONSIDERANT la modification des modalités d'intervention de la DETR 2019 permettant de présenter le dossier dans sa globalité et non plus phasé sur deux années ;

CONSIDERANT l'intérêt de présenter le dossier dans sa globalité pour la bonne réalisation du projet ;

VU l'avis favorable de la commission des finances et de la commission travaux réunies le 10 décembre 2018

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** l'avant-projet sommaire (APS ind.4) du 31 octobre 2018.
- **DIT** que le projet dans sa globalité est estimé à 1 400 000 € HT.
- **DIT** que le nouveau plan de financement du projet de maison de santé est le suivant :

Plan de financement Maison de santé Pluridisciplinaire Barcelonnette Vallée de l'Ubaye		
	%	€ HT
DETR 2019	35.7 %	500 000 €
DSIL - Contrat de ruralité	7.1 %	100 000 €
FNADT 04	10.7 %	150 000 €
Région SUD	23,3 %	326 200 €
Total subventions	76.8 %	1 076 200 €
Autofinancement CCVUSP	23.2 %	323 800 €
Total	100 %	1 400 000 €

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à ces financements.
- **AUTORISE** la Présidente à lancer un appel d'offres pour les travaux par voie de marché à procédure adaptée, par lots techniques, et à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus en dépenses et en recettes sur le budget 2019 de la Communauté.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

